



Bulletin Officiel

N°6266 Mercredi 06 Janvier 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	2
OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE -SITS-	3-7
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	8-9

AVIS DES SOCIETES

<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE</u>	
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-	10-17
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE</u>	
ENDA TAMWEEL 2020-3	18-21
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE</u>	
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE –AGO-	22
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE –AGE-	23
<u>PROJETS DE RESOLUTIONS AGO AGE</u>	
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE –AGO-	24-27
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE –AGE-	28-29

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2017

- SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la comptabilité, le Conseil du Marché financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne-SITS-
initiée par la société PARTNER INVESTMENT**

Par décision n°56 du 15 décembre 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat Obligatoire à laquelle a été soumise la société PARTNER INVESTMENT, visant le reste des actions composant le capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne –SITS-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

Dénomination sociale : La société PARTNER INVESTMENT

Forme juridique : SARL

Siège social : GP1 KM 12 BOUMHAL 2034 EZZAHRA TUNISIE

Identifiant unique : 1161756 R

La société PARTNER INVESTMENT agit de concert avec la société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS

Forme juridique : SA

Siège social : GP1 KM 12 EZZAHRA 2034 EZZAHRA TUNISIE

Identifiant unique : 1062980 W

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

BMCE Capital Securities en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis à l'immeuble Yasmine Tower Bloc C, Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord 1082 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société PARTNER INVESTMENT détient directement 5.996.781 actions représentant 38,44% du capital de la société SITS et 725.500 actions de concert avec la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS représentant 4,65% du capital, soit au total 6.722.281 actions représentant 43,09% du capital de la société SITS.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société PARTNER INVESTMENT, agissant de concert avec la société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS, vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société SITS, soit **8.877.719** actions représentant **56,91%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **2,360 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente Offre Publique d'Achat est initiée par la Société PARTNER INVESTMENT et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°47 du 30 novembre 2020 la soumettant à une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant le reste des actions SITS qu'elle ne détient pas, de concert avec la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS et ce, suite à son acquisition d'un nombre de titres lui conférant (de concert avec la Société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS) une part de droits de vote en franchissement du seuil de 40% dans le capital de la Société SITS sans qu'aucun autre actionnaire ne détienne, seul ou de concert, une proportion supérieure.

L'opération en question a été réalisée en date du 24/11/2020 et a porté sur l'acquisition par la Société PARTNER INVESTMENT de **2 354 437 actions** SITS représentant **15,09%** du capital de ladite société.

VII-Intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines suivants :

Il convient de noter que les Sociétés PARTNER INVESTMENT et FOUNDERS CAPITAL PARTNERS sont membres au conseil d'administration de la Société SITS depuis l'AGO du 11/06/2018.

a) - Politique industrielle :

La Société PARTNER INVESTMENT envisage de maintenir la politique industrielle actuelle de la Société SITS.

b) - Politique financière :

La Société PARTNER INVESTMENT envisage de maintenir la politique financière actuelle de la Société SITS.

c) - Politique sociale :

La Société PARTNER INVESTMENT envisage de maintenir la politique sociale actuelle de la Société SITS.

d)-Cotation en Bourse :

La Société PARTNER INVESTMENT n'a pas l'intention de demander le retrait de la société SITS de la cote de la Bourse.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **vendredi 18 décembre 2020 au vendredi 08 janvier 2021 inclus.**

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **08 janvier 2021**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions SITS sera **suspendue durant les séances de bourse du 16 et 17 décembre 2020, et reprendra à partir du 18 décembre 2020.**

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Immobilière Tuniso-Saoudienne –SITS-

- **Siège social :** Centre Urbain Nord Immeuble ICC -Tour des bureaux, 5^{ème} étage –TUNIS-

- **Téléphone :** 70 728 728

- **Forme juridique :** Société Anonyme –SA-

-**Législation particulière applicable:** L'activité de la société SITS est régie par la loi n°2016-71 du 30 septembre 2016 pourtant loi d'investissement et la loi n° 2017-8 du 14 février 2017 portant refonte du dispositif des avantages fiscaux.

- **Date de constitution :** 24/04/1985

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Identifiant unique**: 0031459E

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- **Objet social (article 3 des statuts)** :

La société a pour objet principal :

1. L'exécution de toutes les activités liées à la promotion immobilière, l'achat, la vente, la location, la rénovation et la construction des terrains et immeubles destinés à l'habitation et aux activités commerciales et touristiques aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger ;
2. Le lotissement, l'aménagement, l'équipement des terrains destinés à l'habitation ou l'administration et pour tout autre raison commerciale ou touristique ;
3. L'achat et la vente à travers la participation, l'échange, la souscription ou autre et la construction, la démolition, l'installation, le déménagement, l'administration, la location des immobilisations bâtis et non bâtis et encore les fonds de commerce, les matériels et les matières transportés de tout genre et les établissements industriels et commerciaux ;
4. La constitution des sociétés, la souscription, l'achat des titres, gains des intérêts, regroupement, la participation en numéraires et en nature, la fusion, l'octroi des crédits et l'ouverture des accreditifs pour les sociétés industrielles et commerciales liées aux activités de la société ;
5. L'acquisition des biens mobiliers et immobiliers, l'achat, l'importation tous les produits, les matériaux, les appareils, les outils utiles et nécessaires aux opérations sus indiquées ;
6. En général, toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.

2-Administration, direction et contrôle:

Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Mechaal Abdellatif	Président	Lui-même	2018-2019-2020
Société Abdallah Med Seadan	Membre	Ahmed Seaden	2018-2019-2020
Société Al Seadan Real State	Membre	Ahmed Seaden	2018-2019-2020
Société Partner Investment	Membre	Ahmed HAMMAMI	2018-2019-2020
Société Founders Capital Partners	Membre	Thameur KOUBAA	2018-2019-2020
TSB	Membre	Med Salah HANNACHI	2018-2019-2020
Société Capital Business Investment	Membre	Ali GUIDARA	2018-2019-2020

Direction :

Adnen Bettaieb : Directeur Général de la société SITS pour un mandat allant du 26 Juillet 2020 au 25 Juillet 2021

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CMC DFK International représenté par M ^r Cherif BEN ZINA	02, Rue 7299 El menzeh 9 1013 Tunis	2018-2019-2020
International Auditing & Consulting IAC représenté par M ^r Med Nejib THIAB	Résidence Sana Business Center Bloc A, Centre Urbain Nord Tunis	2019-2020-2021

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 15 600 000 dinars

- **Nombre total des droits de vote** : 15 600 000 droits de votes

- **Nombre total des titres** : 15 600 000 actions

- **Structure du capital de la société SITS après l'opération d'acquisition en date du 24/11/2020 par la société PARTNER INVESTMENT:**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
PARTNER INVESTMENT	5 996 781	5 996 781	38,44%	5 996 781	38,44%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	725 500	725 500	4,65%	725 500	4,65%
Autres actionnaires	8 877 719	8 877 719	56,91%	8 877 719	56,91%
Total	15 600 000	15 600 000	100%	15 600 000	100%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société SITS arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6098 du mercredi 06/05/2020.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe SITS arrêtés au 31 décembre 2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6098 du mercredi 06/05/2020.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société SITS arrêtés au 30 juin 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6190 du jeudi 17/09/2020.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS arrêtés au 30/09/2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6213 du mercredi 21/10/2020.

COMMUNIQUÉ DU CMF

INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier des sociétés concernées afin de leur rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte du COVID 19, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, pour veiller à la fiabilité de l'information financière et au respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

- Suite -

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

2020 - AC - 026

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



*Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
Identifiant unique R.N.E : 0001237A
Tél : 70 140 000-Télex : N° 14135- 14815- 15376- 15377*

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
«STB Subordonné 2020-2 »
de 80MDT susceptible d'être porté à 110MDT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1 Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28/07/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce sur une période de cinq ans, et a donné de même, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis deux emprunts privés clôturés respectivement pour un montant de 58 millions de dinars en 2017 et de 30 millions de dinars en 2018 et un emprunt par Appel Public à l'Epargne d'un montant de 100 millions de dinars émis en deux tranches de 50 millions de dinars chacune une en 2019 et une en 2020. Le reliquat de cette autorisation est de (112 Millions de dinars).

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 17 décembre 2020, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de 80 MDT susceptible d'être porté à un montant maximum de 110MDT et ce, selon les conditions suivantes :

Catégories	DUREE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	constant par 1/5 à partir de la première année	8,25% et/ou TMM+2,25%
Catégorie B	7 ans avec 2 années de grâce	constant par 1/5 à partir de la troisième année	8,5% et/ou TMM+2,5%
Catégorie C	5 ans	coupon unique	9 % pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars
Catégorie D	10 ans	constant par 1/10 à partir de la première année	TMM+2,75%
Catégorie E	16 ans	constant par 1/16 à partir de la première année à partir de la première année	TMM+2,85%

2 Renseignements relatifs à l'émission

2.1 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 80 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 110 millions de dinars divisé en 800.000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 1.100.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif souscrit de l'emprunt subordonné «STB Subordonné 2020-2» fera l'objet d'une publication aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **31/12/2020** auprès de la STB Finance, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le lundi **15/02/2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (110 millions de Dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 1 100 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 110 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/02/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/03/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêt. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

2.3 But de l'émission

Cette émission est destinée à donner à la banque un complément de ressources financières stables pour :

- ✓ Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;

- ✓ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- ✓ Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque ;
- ✓ Respecter les indicateurs de gestion prudentielle;
- ✓ Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché ;
- ✓ Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2021-2025, notamment le financement des projets interne de la banque.

3 Caractéristiques des titres émis :

3.1 Nature, forme et délivrance des titres:

▪ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf.rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

▪ **Dénomination de l’Emprunt :** «STB Subordonné 2020-2»

▪ **Nature des Titres :** Titres de créance.

▪ **Forme des Titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

▪ **Catégorie des Titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

▪ **Modalité et délais de délivrance des Titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l’émission, une attestation portant sur le nombre d’obligations subordonnées souscrites délivrée par l’intermédiaire en Bourse la STB Finance. L’attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d’intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3.2 Prix de souscription et d’émission :

Les obligations subordonnées de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3.3 Date de jouissance des Intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/02/2021** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **15/02/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt subordonné et ce, même en cas de prolongation de cette date.

3.4 Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

3.5 Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A. d'une durée de 5 ans :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 8,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B. d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 8,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C. d'une durée de 5 ans coupon unique exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Pour la catégorie D. d'une durée de 10 ans :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

Pour la catégorie E. d'une durée de 16 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,85% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 285 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

3.6 Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 D par obligation, soit un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie E sont amortissables d'un montant annuel constant de 6,250 D par obligation, soit un seizième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15/02/2026 pour les catégories A et C, le 15/02/2028 pour la catégorie B, le 15/02/2031 pour la catégorie D et le 15/02/2037 pour la catégorie E.

3.7 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

3.8 Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Février** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Pour les catégories A, D et E, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/02/2022.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 15/02/2022 et le premier remboursement en capital aura lieu le 15/02/2024.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/02/2026.

3.9 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

➤ Taux de rendement actuariel (Souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 8,25% l'an pour la catégorie A, de 8,5% l'an pour la catégorie B et de 9,00% l'an pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ Marge actuarielle (Souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,0008% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,2508% pour la catégorie A, de 9,5008% pour les catégories B, de 9,7508% pour la catégorie D et de 9,8508% pour la catégorie E.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% pour la catégorie A, de 2,50% pour les catégories B, de 2,75% pour la catégorie D et de 2,85% pour la catégorie E, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.10 Durée totale :

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A;
- ✓ 7 ans avec deux années de grâce pour la catégorie B;
- ✓ 5 ans coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars pour la catégorie C.
- ✓ 10 ans pour la catégorie D;
- ✓ 16 ans pour la catégorie E.

3.11 Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories du présent emprunt subordonné est comme suit :

- ✓ 3 ans pour la catégorie A;
- ✓ 5 ans pour la catégorie B;
- ✓ 3 ans pour la catégorie C;
- ✓ 5,5 ans pour la catégorie D;
- ✓ 8,5 ans pour la catégorie E;

3.12 Duration

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- ✓ 2,712 ans pour la catégorie A;
- ✓ 4,219 ans pour la catégorie B;
- ✓ 2,690 ans pour la catégorie C.

3.13 Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3.14 Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.15 Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ Rang de créance:

En cas de liquidation de la STB, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ Maintien de l'emprunt à son rang:

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.16 Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17 Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB Subordonné 2020-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

3.18 Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19 Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

3.20 Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

3.21 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance » ci-dessus.

➤ Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

3.22 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« ENDA TAMWEEL SA »

Société Anonyme au capital de 96 053 600 dinars
Siège Social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra – 1003 Tunis
Identifiant Unique : 1347663Q

Objet social : l'octroi de micro-crédits conformément aux dispositions du décret-loi 117 du 05 novembre 2011 organisant l'activité des institutions de microfinance, ainsi que toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédit.

Emission d'un emprunt obligataire
Sans recours à l'appel public à l'épargne

« Enda Tamweel 2020-3 »

De 20 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT
Prix d'émission : 100 DT

1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le **14 mai 2020**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société « ENDA TAMWEEL SA » a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire privé ou par appel public à l'épargne pour une enveloppe de 150 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31 décembre 2021 à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs ainsi que les modalités et les conditions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société « ENDA TAMWEEL SA », s'est réuni le **23 décembre 2020** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

	Durée	Taux d'intérêt Fixe	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,30 % Brut l'an	In Fine
Catégorie B	7 ans	10,50% Brut l'an	In Fine

2 - Renseignements relatifs à l'émission

▪ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « Enda Tamweel 2020-3 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **30 décembre 2020** auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **22 janvier 2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 janvier 2021**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

▪ But de l'émission

ENDA TAMWEEL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3 - Caractéristiques des titres émis

▪ **Dénomination de l'emprunt** : « Enda Tamweel 2020-3 »

▪ **Nature des titres** : Titres de créance

▪ **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 : des obligations.

▪ **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites, délivrée par Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

▪ **Forme des titres** : Les obligations seront nominatives.

▪ **Catégorie des titres** : Ordinaires

▪ **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

▪ **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 janvier 2021**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **22 janvier 2021**.

▪ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

✓ **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**: Taux annuel Brut de **10,30% l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans** : Taux annuel Brut de **10,50% l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera remboursé en totalité le **22 janvier 2026** pour la catégorie A et le **22 janvier 2028** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement :** Le paiement annuel des intérêts seront effectués à terme échu le **22 janvier** de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 janvier 2021**.

Le remboursement total en capital aura lieu le **22 janvier 2026** pour la catégorie A et le **22 janvier 2028** pour la catégorie B.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,30 % l'an** pour la catégorie A et de **10,50% l'an** pour la catégorie B.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **Enda Tamweel 2020-3** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A.
- **7 ans** pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «**Enda Tamweel 2020-3**» est de :

- **5 ans** pour la catégorie A.
- **7 ans** pour la catégorie B.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **4,149 années** pour la catégorie A et de **5,292 années** pour la catégorie B.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

▪ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

▪ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

▪ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « Enda Tamweel 2020-3 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

▪ **Fiscalité des titres**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

▪ **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للسكّر

المقر الاجتماعي: شارع الطاهر الحداد - طريق طبرقة - باجة

إن السادة المساهمين في الشركة التونسية للسكّر مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية للسنة المحاسبية 2017 التي ستعقد يوم الخميس 21 جانفي 2021 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة شارع الطاهر الحداد طريق طبرقة باجة مع إمكانية المشاركة عن بعد عبر القاعة المعدة للغرض بمقر الشركة الكائن بـ 70 شارع الحرّية بتونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1- تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بتصرف السنة المحاسبية 2017

2- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المحاسبية 2017

3- المصادقة على الاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية.

4- المصادقة على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للسنة المحاسبية 2017

5- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة

6- تخصيص نتائج السنة المحاسبية 2017

7- المصادقة على تجديد نيابة أعضاء بمجلس إدارة الشركة

8- المصادقة على تعيين أعضاء بمجلس إدارة الشركة

9- المصادقة على تعيين رئيس مدير عام بالنيابة

10- المصادقة على قروض

11- تحديد مبلغ مكافأة حضور دورات مجلس الإدارة للسنة المحاسبية 2017

12- تحديد مبلغ مكافأة أعضاء اللجنة القارة للتدقيق.

ملاحظة: المساهمون الراغبون في المشاركة في الجلسة العامة عن بعد مدعوون إلى تقديم مطلب تسجيل في الغرض على الرابط التالي: contact@sotusucre.com.tn وذلك ثلاثة (3) أيام قبل موعد الجلسة العامة.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة التونسية للسكّر

المقر الاجتماعي: شارع الطاهر الحداد - طريق طبرقة - باجة

إن السادة المساهمين في الشركة التونسية للسكّر مدعوون لحضور الجلسة العامة الخارقة للعادة للسنة المحاسبية 2017 التي ستعقد يوم الخميس 21 جانفي 2021 على الساعة الحادية عشر صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة شارع الطاهر الحداد طريق طبرقة باجة مع إمكانية المشاركة عن بعد عبر القاعة المعدة للغرض بمقر الشركة الكائن بـ 70 شارع الحرّية بتونس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

- 1- مواصلة نشاط الشركة وفقا لمقتضيات الفصل 49 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكّر والفصل 388 من مجلة الشركات التجارية.
- 2- تنقيح بعض فصول القانون الأساسي للشركة.

ملاحظة: المساهمون الراغبون في المشاركة في الجلسة العامة الخارقة للعادة عن بعد مدعوون إلى تقديم مطلب تسجيل في الغرض على الرابط التالي: contact@sotusucre.com.tn وذلك ثلاثة (3) أيام قبل موعد الجلسة العامة.

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للسكر

المقر الاجتماعي: شارع الطاهر الحداد - طريق طبرقة - باجة

مشروع القرارات المعروضة على الجلسة العامة العادية والتي ستعقد يوم 21 جانفي 2021.

القرار الأول: المصادقة على التأخير الحاصل في انعقاد الجلسة العامة العادية.

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكر سجلت التأخير الحاصل في انعقاد الجلسة والتنامي بعد التاريخ القانوني وصادقت عليه باعتبار أنه ليس له أي تأثير سلبي على حقوق المساهمين والراجع أساسا إلى تأخر حصول اتفاق بين الشركة التونسية للسكر والديوان التونسي للتجارة بخصوص منحة التكرير، ومعالجة ملف التأمين.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني: المصادقة على القوائم المالية وتقرير مجلس الإدارة للشركة التونسية للسكر لسنة 2017.

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكر بعد النّظر في القوائم الماليّة لسنة 2017، وبعد استماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة ومراقبي الحسابات حول تصرف سنة 2017، تصادق على تقرير مجلس الإدارة كما تصادق على القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2017 بمجملها وكما قدمت إليها والبالغ إجمالي موازنتها 37 565 250 دينار ونتيجة محاسبية 517 711,231 ديناراً سلبياً.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث: المصادقة على الاتّفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 من المجلّة التجارية.

بعد إطلاعها على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات وطبقاً للفصل 200 من المجلّة التجاريّة تصادق الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكر على ما ورد بالتقرير.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع: إبراء ذمة أعضاء المجلس.

تبرئ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكر، حسب ما تقدم بتقرير نشاط مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات ذمة أعضاء مجلس الإدارة بعنوان تصرفهم بالنسبة إلى سنة 2017.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس: تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2017

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكر قررت إدراج النتيجة المحاسبية لسنة 2017 والتي تبلغ قيمتها 517 711,231 -دينارا بحساب نتائج مؤجلة.

* النتائج المؤجلة	= 42 642 826,623 دينار سلمي
* النتيجة الصافية لسنة 2017	= 517 711,231 دينار سلمي
* مجموع النتائج المؤجلة بعد التخصيص	= 43 160 537,854 دينار سلمي

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس: تجديد نيابات

طبقا للفصل 20 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر وللتراتيب الجاري بها العمل، تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد النيابات التالية:

- السيد عبد الستار بن شيبوب، ممثلا للخوادم.
 - السيد رؤوف بوقرة، ممثلا لشركة الاستثمار لمجمع الشركة التونسية للبنك.
 - السيد صبري السويسي، ممثلا للبنك الوطني الفلاحي.
 - السيد مراد الشمالي، ممثلا لوزارة التجارة.
- وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعوة للنظر في حسابات السنة المالية 2020.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع: تعيين أعضاء بمجلس الإدارة

طبقا للفصل 19 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر وللترايب الجاري بها العمل، تصادق الجلسة العامة العادية على التعيينات التالية:

- السيد نعمان بن حمودة، ممثلا لوزارة الصناعة والمؤسسات الصغرى والمتوسطة بداية من 13 أكتوبر 2017.
- السيدة سنية رجبية، ممثلة لوزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري بداية من 16 جويلية 2017.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن: تعيين رئيس مدير عام بالنيابة

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيد مراد الشمالي، رئيسا مديرا عاما بالنيابة ابتداء من 06 نوفمبر 2017 وإلى غاية 11 أبريل 2018.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار التاسع: المصادقة على القروض

تصادق الجلسة العامة العادية على القروض التالية:

- اتفاقية القرض الممنوح من بنك الإسكان لتمويل بعث وحدة تعليب السكر الأبيض واقتناء المعدات بقيمة 1,715 م د.
- اتفاقية قرض التصرف لسنة 2017 المبرم مع بنك الإسكان بقيمة (2 م د مكشوف بنكي و 2 م د تعهد بالإمضاء).
- اتفاقية قرض مع العصرية للإيجار المالي لاستكمال اقتناء بعض المعدات لوحدة التعبئة والتغليف عن طريق الإيجار المالي بقيمة 362,201 أد.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار العاشر: اسناد منح حضور

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر إسناد منحة حضور لكلّ عضو من أعضاء مجلس الإدارة مقابل حضوره الفعلي وممارسة نشاطه قدرها ثلاثة آلاف دينار سنويا خام، طبقا لمقتضيات منشور السيد الوزير الأول عدد 28 المؤرخ في 22 جوان 2005 المتعلق بمكافآت حضور الأعضاء ممثلي الدولة، وتحمل هذه المنح على مصاريف استغلال الشركة طبقا لمقتضيات الفصل 204 من مجلة الشركات التجارية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الحادي عشرة: تحديد مبلغ مكافأة أعضاء اللّجنة القارة للتدقيق

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكر تقرّر إسناد مكافأة لأعضاء اللّجنة القارة للتدقيق قدرها خمسمائة دينار لرئيس اللّجنة على أن لا تتجاوز الألفي دينار، وبأربعمائة دينار للأعضاء على أن لا تتجاوز الألف وستّمائة دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني عشرة: منح النفوذ

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية للسكر تمنح جميع النفوذ للرئيس المدير العام أو من يفوضه للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار المتعلقة بمحضر اجتماع هذه الجلسة والتي يستوجبها القانون أينما لزم الأمر.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة التونسية للسكر

المقر الاجتماعي: شارع الطاهر الحداد - طريق طبرقة - باجة

مشروع القرارات المعروضة على الجلسة العامة الخارقة للعادة و التي ستعقد يوم 21 جانفي 2021.

القرار الأول:

لاحظت الجلسة العامة الخارقة للعادة أن الأموال الذاتية للشركة في 31 ديسمبر 2017 تراجعت إلى ما دون نصف رأس المال الاجتماعي حيث بلغت 18 154 508 ديناراً سلبياً.

وعملاً بما جاء بالفصل 49 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر وبالفقرة الأولى من الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية تقرر الجلسة العامة للخارقة للعادة مواصلة نشاط الشركة.

كما تكلف الجلسة العامة الخارقة للعادة مجلس إدارة الشركة التونسية للسكر بإعداد دراسة ومقترحات تتضمن الصيغ القانونية لتسوية وضعية الأموال الذاتية للشركة تعرض على أنظار جلسة عامة خارقة للعادة للشركاء وذلك طبقاً لما جاء بالفقرة الثانية من الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني:

قررت الجلسة العامة الخارقة للعادة للشركة التونسية للسكر بعد إطلاعها على مشروع القانون الأساسي للشركة والمصاحب لهذا القرار الموافقة على التنقيحات التي شملت بعض فصوله طبقاً للتنقيحات التي طرأت على فصول مجلة الشركات التجارية و خاصة القانون عدد 65 لسنة 2005 المؤرخ في 27 جويلية 2005 المتعلق بتنقيح و إتمام بعض أحكام المجلة التجارية والقانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 المتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية والقانون عدد 16 لسنة 2009 المؤرخ في 16 مارس 2009 المتعلق بتنقيح وإتمام بعض أحكام مجلة الشركات التجارية، والقانون عدد 47 لسنة 2019 المؤرخ في 29 ماي 2019 المتعلق بتحسين مناخ الاستثمار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث:

إنّ الجلسة العامة الخارقة للعادة للشركة التونسية للسكر تمنح جميع النفوذ للرئيس المدير العام أو من يفوضه للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار المتعلقة بمحضر اجتماع هذه الجلسة والتي يستجوبها القانون أينما لزم الأمر.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

2021- AS - 0005

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	199,011	199,039		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	135,663	135,748	135,767		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	113,944	113,957		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	121,326	121,344		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	118,895	118,911		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	116,713	116,734		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	114,420	114,434		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	46,760	46,765		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,145	33,150		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	112,288	112,304		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,543	17,545		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	126,068	126,081		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,179	1,179		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	119,019	119,035		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,627	11,629		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	166,636	166,659		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,584	11,586		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE *	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	94,582	94,593		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,844	1,846		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	63,398	63,404		
21	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	132,558	132,242	132,123		
22	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	105,737	104,711	104,353		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	105,708	105,723		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	135,017	134,697		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	517,703	516,812		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	135,746	134,439		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
30	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	168,811	168,232		
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	94,997	94,554		
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	125,085	124,932		
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	158,409	157,850		
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	142,484	142,026		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	21,758	21,652		
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	93,056	92,776		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2147,555	2152,060		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	125,405	125,671		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	211,191	209,415		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	17,599	17,592		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,817	2,820		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,532	2,535		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	67,154	67,913		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,226	1,224		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,276	1,278		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,203	1,202		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,178	1,172		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	112,701	113,386		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	133,188	133,188	133,423		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1142,671	1149,749		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,972	13,085		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	9,852	9,852	9,832		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	85,087	84,577		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	109,441	109,453
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	101,008	101,017
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	107,768	107,783
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	104,996	105,012
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	107,327	107,345
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	109,800	109,815
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	106,311	106,325

61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	103,340	103,354
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,005	103,014
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,119	107,194	107,208
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	109,380	109,395
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	105,992	106,003
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	104,909	104,919
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	105,040	105,109	105,123
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	104,564	104,575
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	104,352	104,365
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	106,881	106,892
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	104,570	104,583
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	104,205	104,216
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	107,323	107,334
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	103,279	103,290
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	108,259	108,272
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	105,881	105,896
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	107,386	107,402
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	111,811	112,044
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,573	63,486
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	91,249	91,113
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,328	18,417	18,379
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	279,682	279,256	278,094
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2227,759	2223,042
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	74,800	74,468
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,774	56,711
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	107,426	107,114
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,594	11,584
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	13,726	13,693
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,008	14,953
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,369	13,324
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	148,421	147,705
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,152	9,091
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	109,488	108,090	106,817
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	23/06/55	0,605	77,258	77,463	77,029
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	04/05/67	0,599	76,966	77,064	76,462
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	99,922	99,853
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	88,539	88,011
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,041	9,983
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,667	96,353	95,937
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	139,294	138,733
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	98,185	97,382
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	115,856	116,641
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	116,654	118,187
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	189,900	189,939
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	174,320	174,351
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	166,989	167,434
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,320	23,470
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	140,701	139,863
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	153,933	154,247
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5414,197	5449,762
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5461,164	5466,560
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	85,641	85,346
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4570,396	4585,371
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,224	10,217
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	165,461	166,243
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10549,752	10545,864
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	136,338	135,133

* Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

*** FCP en liquidation anticipée

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la « Société Tunisienne d'Équipement -STEQ- », l'ouverture au public des fonds « FCPR AMENCAPITAL 4 », « FCPR SWING 2 », « FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 », « FCPR STB Growth Fund », « FCPR MOURAFIK », « FCPR INKADH » et « FONDS DE FONDS ANAVA », la liquidation du fonds d'amorçage « STARTUP FACTORY SEED FUND » et le retrait d'agrément du fonds d'amorçage « CDC AMORÇAGE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIÉTÉS & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE ***

**I.- SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
72	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
79	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
84	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

85	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
86	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
88	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
89	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
90	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
94	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
95	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) (FCP en liquidation anticipée
(2) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne du Sucre

Siège social : Avenue Tahar HADDAD -Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre -STS- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 janvier 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Ali BEN MOHAMED et Mr Rafik DAOUD.

BILAN
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	2	148 233	102 183
<i>Moins : Amortissements IMMO INCOR</i>		(108 630)	(101 280)
		39 603	903
<i>Immobilisations corporelles</i>		80 357 559	77 948 105
<i>Moins : Amortissements IMMO CORP</i>		(72 994 645)	(71 959 100)
	3	7 362 914	5 989 005
<i>Participations et créances liées à des participations</i>		312 400	379 900
<i>Moins : provisions Participations</i>		(174 528)	(250 964)
	4	137 872	128 936
<i>Autres Immobilisations financières</i>		40 326	98 383
<i>Moins : provisions immo fin</i>		(2 000)	(2 000)
	5	38 326	96 383
<i>Autres actifs non courants</i>			
Total des actifs non courants		7 578 715	6 215 227
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
<i>Stocks</i>		5 410 621	7 293 590
<i>Moins : Provisions STOCKS</i>		(2 423 472)	(2 423 472)
	6	2 987 149	4 870 118
<i>Clients et comptes rattachés</i>		14 855 661	26 235 859
<i>Moins : Provisions CCR</i>		(252 133)	(252 133)
	7	14 603 528	25 983 726
<i>Autres actifs courants</i>		8 162 054	669 518
<i>Moins : Provisions AAC</i>		(105 576)	(105 576)
	8	8 056 478	563 942
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	9	4 339 380	3 182 376
Total des actifs courants		29 986 535	34 600 162
TOTAL DES ACTIFS		37 565 250	40 815 389

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

BILAN
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>Capital</i>		3 400 000	3 400 000
<i>Réserves</i>		656 542	641 045
<i>Autres capitaux propres</i>		20 949 487	20 950 359
<i>Résultats reportés</i>		(42 642 826)	(39 277 084)
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		(17 636 797)	(14 285 680)
<i>Résultat de l'exercice</i>		(517 711)	(3 365 742)
Total des capitaux propres	10	(18 154 508)	(17 651 422)
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	11	11 964 872	14 259 321
<i>Provisions pour risques et charges</i>	12	585 612	593 274
<i>Total des passifs non courants</i>		12 550 484	14 852 595
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	13	17 912 387	18 918 189
<i>Autres passifs courants</i>	14	5 754 875	4 496 777
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	15	19 502 012	20 199 250
<i>Total des passifs courants</i>		43 169 274	43 614 216
Total des passifs		55 719 758	58 466 811
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		37 565 250	40 815 389

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

(modèle autorisé)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	16	19 004 261	25 525 250
Autres produits d'exploitation	17	6 250	62 180
Total des produits d'exploitation		19 010 511	25 587 430
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations des stocks de produits finis et encours		-	(37 614)
Achats consommés		(10 764 809)	(15 323 504)
Charges de personnel	18	(8 607 492)	(7 841 319)
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	(1 109 305)	(1 809 013)
Autres charges d'exploitation	20	(1 304 969)	(1 674 896)
Total des charges d'exploitation		(21 786 575)	(26 686 346)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 776 064)	(1 098 916)
Charges financières nettes	21	(1 959 409)	(2 434 192)
Produits des placements		(126 522)	41 697
Autres gains ordinaires	22	(4 272 755)	286 420)
Autres pertes ordinaires		(145 314)	(110 626)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(481 510)	(3 315 617)
Impôt sur les bénéfices		(36 201)	(50 125)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(517 711)	(3 365 742)
Effets des médications comptables (net d'impôts)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLES		(517 711)	(3 365 742)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**(Exprimé en dinars)****(modèle de référence)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		30 283 891	21 970 492
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(23 992 487)	(19 564 931)
Intérêts payés		(962 050)	(1 588 175)
Autres flux d'exploitation	23	183 254	(136 749)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		5 512 608	680 637
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	24	(2 765 543)	(1 454 343)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	25	-	13 958
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(2 765 543)	(1 440 385)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes encaissés			
Encaissements provenant des emprunts	26	1 715 000	3 926 000
Remboursements d'emprunt	27	(1 887 574)	(2 251 116)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(172 574)	1 674 884
Variation de trésorerie		2 574 491	915 136
Trésorerie au début de l'exercice		(239 215)	(1 154 351)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 335 276	(239 215)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinars)

Produits	31/12/2017	31/12/2016	Charges	2017	2016	SOLDES	31/12/2017	31/12/2016
Revenus et autres produits d'exploitation Production stockée	19 010 511	25 587 429	Déstockage de production		-37 614			
Total	19 010 511	25 587 429	Total		-37 614	Production	19 010 511	25 549 816
Production	19 010 511	25 549 816	Achats consommés	10 764 809	15 323 504	Marge sur coût matières	8 245 702	10 226 312
Marge sur coût matières	8 245 702	10 226 312	Autres charges d'exploitation	925 464	1 358 908	Valeur ajoutée brute	7 320 238	8 867 404
Valeur ajoutée brute	7 320 238	8 867 404	Impôts et taxes Charges de personnel	186 895 8 607 492	145 845 7 841 319			
Total	7 320 238	8 867 404	Total	8 794 387	7 987 165	Excédent ou Insuffisance brut d'exploitation	-1 474 149	880 239
Autres produits ordinaires Produits de placement Produits financiers	4 272 755 126 522 19 934	286 420 41 697 2 923	Insuffisance brut d'exploitation Autres charges ordinaires Charges financières Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires Impôts sur le résultat des activités ordinaires	 337 925 1 979 344 1 109 305 36 201	 280 768 2 437 116 1 809 013 50 125			
Total	4 419 212	331 040	Total	3 462 774	4 577 022	Résultat des activités ordinaires	-517 711	-3 365 743
Effets des modifications comptables			Résultat des activités ordinaires Effets des modifications comptables	-517 711	-3 365 743			
Total			Total	-517 711	-3 365 743	Résultat net après modifications comptables	-517 711	-3 365 743

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

(Exprimé en dinars)

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN		
	31/12/2016	Ajustement	Entrées	Sorties	31/12/2017	31/12/2016	Dotations 17	Régularisations	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016
Logiciels	102 183	(4 338)	50 388		148 233	101 280	7 350		108 630	39 603	903
Terrains	11 560		-		11 560	-	-		-	11 560	11 560
Constructions	3 042 326				3 042 326	2 863 332	38 782		2 902 114	140 212	178 994
A.A.I. Construction	4 686 805	(130 917)	407 283	(78 223)	4 884 948	3 781 962	161 866	(14 691)	3 929 137	955 811	904 843
Matériels d'exploitation	64 818 111	(316 993)	3 339 820		67 840 938	61 614 129	928 498		62 542 627	5 298 311	3 203 982
Pièces de rechange spécifiques	2 139 128		33 853	(90 354)	2 082 627	1 829 850	4 820	(135 817)	1 698 854	383 774	309 278
Matériels de transport	1 001 024	(6 512)	62 797		1 057 309	953 877	19 634		973 511	83 798	47 147
Mobiliers et matériels de bureau	993 895	(11 445)	89 363		1 071 813	915 950	32 453		948 403	123 410	77 945
Immobilisations en cours	1 255 256	(3 516)		(885 702)	366 038	-	-		-	366 038	1 255 256
Total	78 050 288	(473 721)	3 983 504	(1 054 279)	80 505 792	72 060 380	1 193 403	(150 508)	73 103 275	7 402 517	5 989 908

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES TITRES DE PARTICIPATION

(Exprimé en dinars)

SOCIETES	Année de souscription	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur totale	Provisions	Valeur nette 31/12/2017
BNA	1968	4 000	10	40 000	0	40 000
	1974	2 000	11	22 000	1 000	21 000
	1975	2 000	11	22 000	1 000	21 000
	-	13 697	10	Attribution gratuite	-	-
SOFIGES	1968	3 000	5,300	15 900	3 808	12 092
SOCELTA	1975	5 000	10	50 000	50 000	-
	1981	5 000	10	50 000	50 000	-
SODIS	1966-1968	700	10	7 000	7 000	-
SOCIETE T'CHILLA	1969	1 000	10	10 000	10 000	-
SOCIETE GAMMARTH	1969	2 000	10	20 000	20 000	-
STIA	1995	28	5	140	140	-
SOCITE EL FOULEDH	1967	2 000	5	10 000	10 000	-
SAE PRESSE	1966	36	10	360	360	-
LES CARRELAGES DU NORD	1969	500	10	5 000	5 000	-
SODIS SICAR	2003	6 000	10	60 000	16 220	43 780
Total				312 400	174 528	137 872

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat

Les capitaux propres de la Société Tunisienne du sucre au 31 décembre 2017, après affectation du résultat,
sont devenus négatifs de 18 154508 DT et se présentent comme suit :

Libellé	Capital	Réserves légales	Réserves ordinaires	Résultats reportés	Résultat lié à une modification comptable	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016 avant affectation du résultat	3 400 000,000	340 000,000	21 251 405,000	(42 642 827)			(17 651 422)
Résultat 2017						(517 711)	
Solde au 31/12/2017 avant affectation du résultat	3 400 000,000	340 000,000	21 266 030,294	(42 642 827)	(0,000)	(517 711)	(18 154 508)
Affectation du Résultat 2017				(517 711)			
Total après affectation du Résultat	3 400 000,000	340 000,000	21 266 030,294	(43 160 538)			(18 154508)

Notes aux états financiers

NOTE N°01 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

1-1- Présentation de la Société

La Société Tunisienne du Sucre « STS- SA » est une société anonyme créée en 1960 avec un capital de **750 000 dinars**. Ce capital est passé à **1 700 000 D** en 1963 et à **3 400 000 D** en 1974.

La société a pour activité principale la production et la commercialisation du sucre blanc et de la mélasse.

En vertu d'une décision émanant d'un conseil interministériel tenu en septembre 2009, la société ne produit plus à partir de l'année 2010 du sucre blanc pour son propre compte, son rôle est devenu limité au raffinage du sucre brut en sucre blanc pour le compte de l'Office du Commerce Tunisien (OCT) qui assure lui-même l'importation de la matière première et la commercialisation du produit fini.

1-2- Faits marquants de l'exercice 2017

a- La loi de finances pour l'année 2017 a prévu la soumission du sucre blanc à la TVA à un taux de 6%, cette mesure a été suspendue provisoirement et complétée par la note commune N°4 qui a permis aux entreprises de raffinage de sucre brut la récupération de la TVA sur leurs achats des biens et services et ce afin d'alléger leur situation financière .

Cette mesure a une conséquence positive sur le régime fiscal en matière de TVA. Avant le 31/12/2016 la STS n'a pas le droit de récupérer la TVA sur les achats tous confondus. Son coût de revient ainsi que ses immobilisations sont majorés par la TVA.

Cette mesure a permis à la STS de déterminer la TVA sur les stocks et les immobilisations au 31/12/2016 dont la période de détention fiscale n'est pas expirée dans un rapport spécial élaboré par les commissaires aux comptes afin de demander la restitution de crédit de TVA (crédit de départ).

Un changement de méthode de comptabilisation des achats des biens et services et des immobilisations a eu lieu en **2017**.

En attendant la restitution du crédit de TVA la STS a demandé en 2018 l'autorisation d'achat en suspension de TVA, ladite autorisation n'a été obtenue que durant le mois de septembre 2018.

Une correction des valeurs des actifs (immobilisations et stocks initiaux) a été comptabilisée.

b- En date du 01/07/2017 l'activité de conditionnement de sucre blanc a connu son démarrage. Une période d'essai a été attribuée à cette activité après avoir conclu un contrat entre la STS et l'OCT.

La quantité mensuelle objet du contrat était de l'ordre de 2500 tonnes puisqu'il s'agit de lancement d'un nouveau produit sur le marché tunisien. Aucune action commerciale n'a été effectuée par l'office afin d'assurer l'écoulement du produit par contre le prix de vente appliqué était une contrainte et à l'origine de récession du consommateur.

Les revenus réalisés par la STS ne sont pas capables de couvrir les charges fixes engagées initialement pour la création de cette unité.

La quantité totale de sucre blanc conditionné n'a pas dépassé les 4 173 Tonnes.

Le coût de revient de conditionnement d'une tonne de sucre blanc est nettement supérieure au prix de cession à l'OCT.

- Coût de revient 2017 : 148,094 La tonne
- Prix de cession : 50,000 La tonne
- Perte à la tonne : 98,094

Même en 2018 aucune action n'a été prise pour garantir le seuil de signification de cette unité de conditionnement et d'assurer sa rentabilité.

Le financement de l'unité de conditionnement a été assuré par des crédits à moyen terme auprès de la Banque de l'Habitat de l'ordre de 1,715 MD et des crédits leasing 0,362 MD.

Cette situation a augmenté l'endettement de la STS sans garantir un surplus de productivité de nature à fructifier et diversifier les activités de la société.

c- En date du 29/09/2017 un incendie est survenu à cause d'un court-circuit qui a engendré des dégâts énormes portant sur les équipements, bâtiments et un stock de matière première « sucre brut ». Des experts auprès de la STS et la compagnie d'assurance STAR ont été désignés pour déterminer la valeur des dommages directs et indirects du sinistre et ce conformément aux clauses contractuelles.

Ce sinistre a mis en cause la continuité de l'activité industrielle de la STS pour la période restante de l'exercice 2017.

La STS n'a traité que 96 350 tonnes de sucre brut.

Les états financiers de l'exercice 2017 ont été arrêtés sur les hypothèses suivantes.

- Prime de Raffinage : 194,216 dinars par tonne de sucre brut.
- Les dommages directs et indirects (2017) de sinistre exception faite de sucre brut sont de l'ordre de 4,215 MD

Remarque : Pour le besoin de comparabilité le montant de remboursement prévisionnel du sinistre au titre de perte d'exploitation après incendie ainsi que le remboursement des

dommages directs incombant à la compagnie d'assurance STAR sont comptabilisés dans le compte 7362 Pertes/éléments Non récurrentes.

Suite à ce sinistre un programme d'investissement a été mis en place après son approbation par le conseil d'administration du 06/11/2017.

Le programme d'investissement a été porté sur les points suivants :

- Investissements dans la cadre de l'amélioration de la qualité de sucre blanc suite aux difficultés rencontrées avec l'Office de Commerce.
- Remplacement des équipements sinistrés.
- La création d'un nouveau bâtiment en remplacement de secteur diversement sucre brut.
- Des aménagements et des grosses réparations ayant le caractère d'immobilisation dans l'usine

d- Lors de la réunion du 01/08/2018 entre la Société Tunisienne du Sucre « STS » et l'Office du Commerce Tunisien « OCT », ayant pour objet la négociation sur la prime de raffinage entre la STS et l'OCT, il a été décidé de ramener la prime de raffinage du sucre comme suit :

Année	Prime de raffinage/ Tonne
2011	154 D
2012	155 D
2013	156 D
2014	160 D
2015	160 D
2016	160 D

Le conseil ministériel du 23 aout 2019 a prévu l'application du décret 1991/1996 du 23 décembre 1991 pour la fixation de la prime de raffinage.

Le décret 91-1996 du 23 décembre 1991 a défini, au niveau de son article 6, les prix de revient au stade de la production des produits ou marchandises fabriqués ou transformés localement et soumis au régime de l'homologation.

Le coût de revient tel que défini par ledit décret est constitué des :

- Coûts des matières premières et accessoires,
- Frais du personnel non administratif,
- Frais de fabrication :
- Les matières consommables (fuel, essence, produits d'entretien,...)
- Fournitures faites à l'entreprise (eau, gaz, électricité,...)
- Entretien et réparation,

- Petit outillage,
- Amortissement des locaux de production ou le cas échéant les loyers,
- Amortissement du matériel de production,
- Amortissement du matériel de transport de marchandises.
- Les frais financiers de financement.

L'article 7 du décret susvisé stipule que les prix de vente des produits et marchandises fabriqués ou transformés localement et soumis au régime de l'homologation, sont déterminés en tenant compte

- Du prix de revient précédemment cité,
- De la marge brute composée des frais généraux et de la marge bénéficiaire nette et fixée par groupe de produits
- Du coût des articles de conditionnement extérieurs.

Un dossier a été présenté à la direction générale de la concurrence et des enquêtes économiques au ministère pour la détermination de la prime de raffinage 2017

En date du 27 février 2020 une décision a été parvenue à la STS fixant la prime de raffinage de l'exercice 2017 à 194,216 DT la tonne de sucre brut traité.

e- Un résultat déficitaire de l'ordre de 517 711 DT contre un résultat déficitaire de 3 365 742 DT au titre de l'exercice 2016 après retraitement, soit une amélioration de 2 848 032 D par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est expliquée principalement par :

- ✓ L'augmentation des revenus (Activité de conditionnement sucre blanc) de 206 338 DT.
- ✓ La diminution des charges dotation aux amortissements et provisions de 699 708 DT
- ✓ La diminution des charges financières nettes de 474 783 DT.
- La persistance d'une structure financière déséquilibrée caractérisée par des fonds propres négatifs s'élevant à **18 154 508 DT**.
- Le résultat déficitaire de l'exercice 2017 même en adoptant 194,216 prime de raffinage est justifiée par la diminution du niveau d'activité qui est dû principalement au non enlèvement du sucre blanc par l'OCT résultant d'un désaccord entre les deux parties sur la qualité de sucre blanc produit.

Cette décision a fait supporter la STS des charges supplémentaires par tonne suite au non exploitation de sa capacité nominale de production. La diminution des quantités de mise en œuvre journalières ont de nature à augmenter les charges par tonne de sucre brut. De même ceci a engendré des charges fixes non imputées au coût.

La non exploitation de la capacité de production nominale ainsi que le sinistre du 29/09/2017 ont généré un excédent brut d'exploitation négatif. Le ratio de niveau d'activité sur la capacité nominale est de l'ordre de **68%**.

Le poste frais de personnel a enregistré une variation importante de 766 173 DT. Cette variation est expliquée par les recrutements effectués en 2016 pour l'activité de raffinage et en 2017 pour l'activité de conditionnement.

f- Le 06 novembre 2017 une nomination d'un PDG par intérim a eu lieu pour assurer la gestion courante de la société. Aucune décision stratégique n'a été prise. Certains dossiers ont été mis en attente. Aucun avancement n'a été réalisé dans l'exécution des projets fixés d'avance pour la reprise d'activité.

NOTE N° 02 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne du Sucre «**STS-SA**» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2-1 –Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique. L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé prévu par la Norme Comptable n°1, alors que l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence.

2-2–Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

2-2-1– *Immobilisations*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

La société adopte un mode d'amortissement linéaire, les principaux taux retenus sont les suivants :

- Constructions 5%
- Matériels de transport 20 %
- Matériels d'exploitation 15 %

- Installations générales, agencements et aménagements 15%
- Equipements de bureau 20 %
- Matériels informatiques 33,33 %

2-2-2- Stocks

Les pièces de rechange sont évaluées à leur coût moyen pondéré qui comprend le prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, les frais de transport, les frais d'assurance liés au transport, les frais de réception et les coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de matières premières sont évalués à leurs derniers coûts d'achat (calculé selon les mêmes méthodes décrites ci-haut en application de la méthode « première entrée première sortie -FIFO- » qui correspond à l'écoulement physique des stocks de sucre roux.

Les stocks des produits finis (sucre) sont évalués à leur coût de production.

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 02 : Immobilisations incorporelles

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Logiciels	129 202	93 455
- Autres immobilisations incorporelles	19 031	8 728
<u>Total brut</u>	<u>148 233</u>	<u>102 183</u>

Note 03 : Immobilisations corporelles

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Terrains	11 560	11 560
- Constructions	3 042 326	3 042 326
- A.A.I. Construction	4 884 947	4 686 805
- Pièces de rechange spécifiques	2 082 627	2 139 128
- Matériels d'exploitation	67 166 437	64 505 811

- Matériels de transport	1 057 310	1 001 024
- Mobiliers et matériels de bureau	1 071 812	993 895
- Immobilisations en cours	366 038	1 255 256
- Immobilisations à statut juridique particulier	674 502	312 301
<u>Total brut</u>	<u>80 357 559</u>	<u>77 948 105</u>

Note 04 : Participations et créances liées à des participations

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Titres de participations	312 400	379 900
- Provisions pour dépréciation des participations	(174 528)	(250 964)
<u>Total</u>	<u>137 872</u>	<u>128 936</u>

Le tableau des mouvements des participations et des provisions s'y rattachant relatif à l'exercice 2015 est présenté parmi les annexes.

Note 05 : Autres Immobilisations financières

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Prêts au personnel	37 326	95 383
- Dépôts et cautionnements versés	3 000	3 000
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnement	(2 000)	(2 000)
<u>Total</u>	<u>38 326</u>	<u>96 383</u>

Note 06 : Stocks

<u>Désignations</u>	<u>Valeur Brute</u>	<u>Provisions</u>	<u>PROVISIONS</u>	<u>Net au 31/12/2017</u>	<u>Net au 31/12/2016</u>
- Matières consommables et pièces de rechange	5 127 995	(2 352 737)	(2 352 737)	2 775 258	4 716 994
- Emballages	173 500	-	-	173 500	107 823

- Stocks liés à l'activité agricole	109 126	(70 735)	(70 736)	38 391	45 301
<u>Total</u>	<u>5 410 621</u>	<u>(2 423 472)</u>	<u>-</u>	<u>2 987 149</u>	<u>4 870 118</u>

Note 07 : Clients et comptes rattachés

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Clients ordinaires	14 603 528	25 983 726
- Clients douteux	252 133	252 133
- Moins : Provisions	(252 133)	(252 133)
<u>Total</u>	<u>14 603 528</u>	<u>25 983 726</u>

Note 08 : Autres actifs courants

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Personnel - Avances et acomptes	326 112	295 777
- Moins : Provisions	-	(43 445)
- Personnel Partants	39 648	-
- Moins : Provisions	(39 648)	-
- Produits à recevoir	6 165	-
- Fournisseurs -avances et acomptes	104 679	120 969
- Moins : Provisions	(61 934)	(26 934)
- Etat - Impôts et taxes	3 321 041	156 347
- Charges constatées d'avance	20 981	34 911
- Débiteurs divers	7 565	47 213
- Moins : Provisions	-	(31 203)
- Comptes d'attente	53 084	14 265
- Moins : Provisions	(3 994)	(3 994)
- Produits à recevoir	4 222 252	35
- Échéance sur prêts à moins 1an	60 527	-
<u>Total</u>	<u>8 056 478</u>	<u>563 942</u>

Note 09 : Liquidités et équivalents de liquidités

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Bons de Trésor & Bons de Caisse	2 000 000	-
- Compte de trésor	182	182
- Banques	2 339 129	3 179 033
- Caisses	69	3 161
<u>Total</u>	<u>4 339 380</u>	<u>3 182 376</u>

Note 10 : Capitaux propres

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Capital social	3 400 000	3 400 000
- Réserves	656 542	641 045
- Résultats reportés	(55 654 733)	(52 288 990)
- Modifications comptables 10-1	13 011 907	13 011 907
- Réserves extraordinaires	200 000	200 000
- Réserves à caractère économique	5 986 701	5 986 701
- Réserves pour renouvellement des immobilisations	14 690 927	14 690 927
- Réserves spéciales de réévaluation	67 500	67 500
- Subventions d'investissement	4 359	5 230
- Résultat de l'exercice	(517 711)	(3 365 742)
<u>Total</u>	<u>(18 154 507)</u>	<u>(17 651 422)</u>

10-1 Modifications comptables

La prime de raffinage du sucre roux pour les exercices 2011, 2012,2013 et 2014 entre la STS et l'OCT, a été fixée en premier lieu par un PV MINISTERIEL du 21 Juin 2016 à 160 DT. La modification de la prime de raffinage de 2011 à 2013 engendre des revenus nets d'impôts de l'ordre de 13 135 624,158 DT.

Lors de l'exercice de l'action de recouvrement des créances, l'OCT a refusé le lettre de recouvrement et la prime fixé par le deux ministres on demandant l'ouverture de la négociation, devant cette situation La STS a accepté de négocier la prime.

La dite opération de négociation qui a commencé le mois de février 2017 n'a aboutie à un résultat que fin de mois juillet 2018

L'accord commun a été matérialisé par un procès-verbal signé par les deux parties en date du 02 AOUT 2018.

L'accord commun a été porté sur la période (2011-2016) La prime de raffinage est comme suit :

<i>ANNEE</i>	<i>PRIME DE RAFFINAGE</i>
<i>2011</i>	<i>154,000</i>
<i>2012</i>	<i>155,000</i>
<i>2013</i>	<i>156,000</i>
<i>2014</i>	<i>160,000</i>
<i>2015</i>	<i>160,000</i>
<i>2016</i>	<i>160,000</i>

10-1 Modifications comptables**

IL s'agit d'une reprise sur les intérêts de retard sur dettes SNDP au titres des années 2013-2014 se repartie comme suit

<i>Reprise sur intérêts 2013</i>	<i>139 663,561</i>
<i>Reprise sur intérêts 2014</i>	<i>227 011,076</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>366 674,637</i>

La dite reprise est constatée sans incidence sur l'impôt étant donné que la STS a liquidé l'impôt sur la base 0,2% du chiffre d'affaire.

Note 11 : Emprunts et dettes assimilés

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Crédit BH 2013 (1ere tranche)	11-1	113 309	197 502
- Crédit BH 2013 (2eme tranche)	11-1	80 207	116 206
- Crédit BH 2014 (3eme tranche)		96 865	131 013
- Crédit BH 2017 (1ere tranche)		807 936	-

- Crédit BH 2017 (2eme tranche)		473 967	-
- Crédit STB 2012	11-2	1 666 667	3 333 333
- Crédit STB 2016		3 366 492	3 668 050
- Crédit BNA 2014		806 700	1 091 412
- Crédit AB 2010		1 925 169	2 336 242
- Crédit Attijari 2013	11-3	750 000	1 141 200
- Crédit BIAT 2013	11-3	1 565 967	1 834 363
- Crédit Etat		150 000	150 000
- Crédit Ministère des Finances 2013	11-5	-	260 000
- Dettes Moderne Leasing 2017	11-6	161 593	-
<u>Total</u>		<u>11 964 872</u>	<u>14 259 321</u>

11-1 Crédit BH 2013

1^{ère} tranche

Montant de crédit : 530 000

Date : 07 Mars 2013

Taux d'intérêts : 6,61%

Délai de remboursement : 7 ans

2^{ème} tranche

Montant de crédit : 237 000

Date : 01 Novembre 2013

Taux d'intérêts : 7,22%

Délai de remboursement : 7 ans

3^{ème} tranche

Montant de crédit : 233 000

Date : 01 Juin 2014

Taux d'intérêts : 7,22%

Délai de remboursement : 7 ans

11-2 Crédit STB 2012

-

La STS a obtenu un crédit auprès de la STB pour les conditions suivantes :

Montant total 10 000 000

Date de conclusion du contrat 6 décembre 2012

Durée de remboursement 7 ans
Suretés accordées garantie de l'Etat

11-3 Crédits ATTIJARI et BIAT

Durant l'exercice 2013, la STS a conclue des contrats de rééchelonnement de ses crédits avec la BIAT et ATTIJARI BANK qui demeure impayés au 31/12/2012 avec les conditions suivantes :

Crédit BIAT

Montant de crédit 2 765 000
Date 24/10/2013
Taux d'intérêts 6,97%
Délai de remboursement 10 ans
Montant des intérêts de retard abandonnés 362 000

Crédit ATTIJARI BANK

Montant de crédit 2 706 000
Date 16/12/2013
Taux d'intérêts 6,25%
Délai de remboursement 7 ans
Montant des intérêts de retard abandonnés 213 766

11-4 Crédit Ministère des Finances 2011 -

La STS a obtenu le 08 Août 2011 un crédit auprès du Ministère des Finances :

Montant total 5 000 000
Date de conclusion du contrat 6 décembre 2011
Date du premier remboursement 1 juillet 2012

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Montant total 5 000 000
reclassement 2017 (0)
5 000 000

11-5 Crédit Ministère des Finances 2013

La STS a obtenu en 2013 un crédit auprès du Ministère des Finances :

<i>Objet :</i>	<i>Financement du programme d'assainissement social</i>
<i>Montant total</i>	<i>1 300 000</i>
<i>Date</i>	<i>27-mai-13</i>
<i>Remboursement</i>	<i>5 tranches</i>

11-5 Crédit BNA 2014

La STS a conclue en 2014 un crédit de consolidation avec la BNA :

<i>Objet</i>	<i>Crédit de consolidation</i>
<i>Montant total</i>	<i>1 993 000</i>
<i>Date</i>	<i>01-oct-14</i>
<i>Taux d'intérêts</i>	<i>7,42%</i>
<i>Remboursement</i>	<i>7 ans</i>

11-6 Crédit STB 2016

La STS a conclue en 2016 un crédit de consolidation avec la STB :

<i>Objet</i>	<i>Crédit de consolidation</i>
<i>Montant total</i>	<i>3 926 000</i>
<i>Date</i>	<i>26-déc-16</i>
<i>Taux d'intérêts</i>	<i>7,42%</i>
<i>Remboursement</i>	<i>7 ans</i>

11-1 Crédit BH 2017

Pour financer l'activité de conditionnement du sucre blanc la Société a fait recours à un crédit à moyen terme auprès de la Banque d'Habitation

1^{ère} tranche

Montant de crédit : 1 100 000

Date : 07 Mars 2017

Taux d'intérêts : 6,61%

Délai de remboursement : 7 ans

2^{ème} tranche

Montant de crédit : 615 000

Date : 01 Aout 2017

Taux d'intérêts : 7,22%

Délai de remboursement : 7 ans

16-1 Crédit Leasing 2017

Pour financer le reliquat du projet de l'activité de conditionnement du sucre blanc la Société a fait recours à un crédit à moyen terme auprès de la **MODERNE LEASING**.

Note 12 : Provision pour risque et charges

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Provisions pour départ à la retraite	593 274	593 274
- REPRISE/PROV AQ CNSS PATRONAL/INDEMNITE RETRAITE	(89 705)	-
-CONST PROV/RISQUE SOCIAL LIE AUX COTIS CNSS PATRON	82 043	-
Total	585 612	593 274

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Fournisseurs d'exploitation	13-1	7 486 044	7 777 794
- Fournisseurs d'immobilisations	13-2	316 885	66 894
- Fournisseurs effets à payer	13-3	9 748 511	10 776 212
- Fournisseurs, factures non encore parvenues		360 947	297 290
Total		17 912 387	18 918 189

13-1 Fournisseurs d'exploitation

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- SNDP	3 922 417	4 177 475
- OMMP	23 207	-
- SNCFT	614 468	612 834
- EDF & MAN	896 619	828 792

- CUBAZUGAR	384 525	454 884
- FCS	82 593	-
- Fournisseurs divers étrangers	39 704	107 568
- ATCE	210 545	210 545
- Assurance STAR	59 899	-
- SONEDE	2 087	168 591
- S.T.E.G.	54 848	31 672
- TUNISIE TELECOM	12 151	-
- TUNISIE CLEARING	11 628	-
- COFISAC	35 626	35 626
- SIS	54 007	187 982
- S.T.A.M.	33 687	33 687
- S.I.A.	3 045	8 544
- ATM	12 082	-
- SODEXO	34 929	-
- COGEFO	32 720	-
- PALLISER	17 512	-
- SOTUSEL	72 969	-
- GCI	4 469	-
- Fournisseurs divers	870 307	919 595
<u>Total</u>	<u>7 486 044</u>	<u>7 777 794</u>

13-2 Fournisseurs d'immobilisations

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	
- DELTA SOFT	80 356	
- BRAIN INFORMATIQUE PC+IMP	6 678	
- SLPI	48 650	
- divers	181 201	
<u>Total</u>	<u>316 885</u>	

12-3 Fournisseurs effets à payer

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- FCS	59 487	-
- SNDP	9 209 798	9 252 133
- GENERAL METAL	67 966	-
- COTUSAL	-	24 991

- ABDELAZIZ BEN MRAD	36 144	-
- SOCOOPEC	14 687	22 588
- SOCABS	-	28 499
- SIS	-	244 023
- SCORE	50 126	-
- SCITNA	30 587	-
- F4T	50 000	-
- Tsie COAL	-	561 830
- CHIMI PRO	-	58 204
- DIVERS	29 773	349 470
- STAR	199 943	234 474
<u>Total</u>	<u>9 748 511</u>	<u>10 776 212</u>

Note 14 : Autres passifs courants

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Personnel et comptes rattachés		358 735	156 093
Etat - Impôts et taxes à payer	14-1	321 410	522 432
Organismes sociaux et créiteurs divers	14-2	2 353 183	1 657 749
Actionnaires - dividendes à payer		147 771	147 771
Charges à payer	14-3	2 512 253	1 948 146
Produits constatés d'avance		20 758	6 250
Comptes d'attente passif		40 765	58 336
<u>Total</u>		<u>5 754 875</u>	<u>4 496 777</u>

14-1 Etat - Impôts et taxes à payer

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Etat Droits de Douanes		161 849	161 848
- Etat retenues sur honoraires		976	109 490
- Etat- impôts retenues sur salaires		1 343	63 227
- Etat Ristournes TFP		-	173 222
- Etat TFP		-	7 322
- Etat FOPROLOS		-	7 322

- Etat Autres impôts et taxes	966	-
- Etat- impôts (DECLARATION DECEMBRE)	156 276	-
<u>Total</u>	<u>321 410</u>	<u>522 432</u>

14-2 Organismes sociaux et créiteurs divers

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- CNSS	2 194 617	1 568 717
- STAR	91 654	(100)
- Créiteurs divers	65 650	89 649
- CAVIS	1 262	(617)
<u>Total</u>	<u>2 353 183</u>	<u>1 657 649</u>

14-3 Charges à payer

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Intérêts de retard sur impayés crédit	2 069 647	1 480 526
- Frais de transport sucre blanc (2005-2007)	182 156	182 156
- Pénalités de retard	31 380	-
- Agios bancaires quatrième trimestre 2017	2 140	96 085
- Jetons de présence	123 800	85 250
- Honoraires d'expertise judiciaire	320	320
- Dons et subventions	101 300	-
- Divers	1 510	103 809
<u>Total</u>	<u>2 512 253</u>	<u>1 948 146</u>

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

<u>Désignation</u>		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants	15-1	4 154 883	4 148 001
- Intérêts courus		45 246	31 524
- Emprunts Echus et Impayés	15-2	12 912 933	10 486 266
- Intérêts courus impayés	15-3	2 385 748	2 111 868
- Découverts bancaires		3 202	3 421 591

<u>Total</u>	<u>19 502 012</u>	<u>20 199 250</u>
---------------------	--------------------------	--------------------------

15-1 Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Ministère des Finances 1	-	500 000
- Ministère des Finances 2	260 000	260 000
- Attijari Bank	391 200	391 200
- BIAT	268 396	217 361
- BH 1 TR	84 193	78 851
- BH2 2TR	35 999	33 513
- BH2 3TR	34 147	31 789
- BH 2017 1 TR	197 968	-
- BH 2017 2 TR	113 885	-
- BNA 2014	284 712	284 712
- Amen Bank	411 073	386 294
- Moderne Leasing	-	39 664
- Moderne Leasingunité de conditionnement	105 084	-
- STB 2016	301 559	257 950
- STB 4	1 666 667	1 666 667
<u>Total</u>	<u>4 154 883</u>	<u>4 148 001</u>

15-2 Emprunts Echus et Impayés

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Ministère des FINANCES 2011	5 000 000	4 500 000
- Ministère des FINANCES 2013	1 040 000	780 000
- Public (crédit acheteur)	206 266	206 266
- STB 4	6 666 667	5 000 000
<u>Total</u>	<u>12 912 933</u>	<u>10 486 266</u>

15-3 Intérêts Courus Impayés

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Public (crédit acheteur)	3 508	3 509
- STB 4	2 382 240	2 108 360
Total	2 385 748	2 111 869

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 16 : Revenus

Les revenus de la STS sont composés principalement de l'activité de sous-traitance de sucre brut et de conditionnement sucre blanc pour le compte de L'OCT.

Quantité du sucre brut traité	96350	157661,48
Prime de raffinage selon la méthode du coût complet	194,216	160
CHIFFRE D'AFFAIRES STS/OCT	18 712 712	25 225 837

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Raffinage sucre brut pour le compte de l'OCT	18 712 712	25 225 837
- Conditionnement sucre blanc pour le compte de l'OCT	206 338	-
- Raffinage sucre brut pour le compte de SUCRAGEX	-	196 395
- Vente chaux	107	165
- Vente déchets	-	2 942
- Autres locations	85 104	99 912
Total	19 004 261	25 525 250

Note 17 :Autres produits d'exploitation

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Autres produits	-	47 180
- Location immeuble	6 250	15 000
Total	6 250	62 180

Note 18 :Achats d'approvisionnements consommés

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
--------------------	-------------------	-------------------

- Matières consommables	7 959 317	13 535 053
- Sacs des papiers	787 228	1 114 144
- Variations des stocks	999 893	-380 371
- Eau et Electricité	968 077	992 108
- Divers autres achats	58 504	62 569
- Transferts de charges sur achats consommés	(8 210)	-
<u>Total</u>	<u>10 764 809</u>	<u>15 323 504</u>

Note 18 : Charges de personnel

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Salaires	1 060 336	1 010 163
- Appointements	663 529	599 246
- Heures supplémentaires	107 519	118 696
- Heures de nuit	175 696	234 345
- Avantages en nature	62 460	67 327
- Primes et indemnités	4 411 086	3 645 334
- Cotisations et autres charges sociales	1 154 743	1 035 426
- Assurance groupe	216 345	238 481
- Habillement	67 666	65 345
- Congés payés	63 229	-23 749
- Autres charges de personnel	80 639	174 085
- Formation du personnel	17 222	32 976
- Indemnités de licenciement	588 742	712 677
- Transferts des charges	(61 720)	(69 033)
<u>Total</u>	<u>8 607 492</u>	<u>7 841 319</u>

Note 19: Dotations aux amortissements et aux provisions

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Amortissement des immobilisations Corporelles & Incorporelles	1 193 403	1 204 449
- Provisions pour risques et charges	82 043	593 274

- Provisions pour dépréciation des stocks et en cours	-	101 056
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(8 936)	25 898
- Reprise des provisions pour risques et charges financiers	(157 205)	(115 664)
<u>Total</u>	<u>1 109 305</u>	<u>1 809 013</u>

Note 20 : Autres charges d'exploitation

<u>Désignation</u>	<u>31/05/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Entretien et réparations	295 069	352 041
- Prime d'assurances	478 806	561 318
- Loyers	24 353	27 018
- Etudes et recherches	146 160	18 080
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	156 943	161 301
- Publicité, publication et relations publiques	45 478	106 526
- Transports	6 229	4 660
- Missions et réceptions	4 871	4 998
- Frais postaux	41 677	39 435
- Services bancaires	31 540	84 899
- Dons et subventions	143 208	150 836
- Jetons de présence	36 850	17 625
- Autres charges diverses ordinaires	12 553	1 681
- Charges divers ordinaires liés à une modification comptable	67 058	4 535
- Impôts et taxes	186 895	145 845
- Transferts des charges	(372 721)	(5 901)
<u>Total</u>	<u>1 304 969</u>	<u>1 674 896</u>

Note 21 : Charges financières nettes

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Intérêts sur emprunts et dettes assimilés	1 184 321	1 196 510
- Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	55 189	417 505

- Intérêts des autres dettes	620 509	667 239
- Revenus des autres créances	(19 934)	(966)
- Gains de change	-	(1 957)
- Pertes de change	119 324	155 863
<u>Total</u>	<u>1 959 409</u>	<u>2 434 192</u>

Note 22 : Autres gains ordinaires

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Produits nets sur cessions des immobilisations	-	16 139
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels (2012-2015)	-	270 281
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels 2017	57 739	-
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels 2017 (Il s'agit de remboursement sinistre assurance)	4 215 016	-
<u>Total</u>	<u>4 272 755</u>	<u>286 420</u>

Remboursement sinistre assurance

Les pertes d'exploitation causée par le sinistre de l'incendie déclenché au secteur de déversement du sucre brut en date du 29 septembre 2017 ainsi qu'une partie de l'usine ont été évalué par des experts comme suit :

EQUIPEMENTS + DEBLEYAGE : 1 279 600

PERTES D'EXPLOITATION APRES INCENDIE : 7 602 000 Couvre la période allant du 04/10/2019 JUSQU'AU 31/05/2018

La répartition proportionnelle des pertes d'exploitation entre 2017 et 2018 dégage ce qui suit.

<i>Rubrique</i>	<i>base après déduction franchise</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>
<i>frais de personnel</i>	<i>4 629 727,548</i>	<i>1 787 705,000</i>	<i>2 842 022,548</i>
<i>dotations aux amortissements</i>	<i>727 939,776</i>	<i>281 083,000</i>	<i>446 856,776</i>
<i>Charges financières</i>	<i>1 388 696,646</i>	<i>536 226,000</i>	<i>852 470,646</i>
<i>Autres charges d'exploitation</i>	<i>855 661,811</i>	<i>330 401,925</i>	<i>525 259,886</i>
	<i>7 602 025,781</i>	<i>2 935 415,925</i>	<i>4 666 609,856</i>

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 23 : Autres flux d'exploitation

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Services bancaires et assimilés	37 242	46 746
- Jetons de présence payée	36 750	-
- Subventions accordées	64 657	76 339
- Autres produits	(321 903)	(259 834)
<u>Total</u>	<u>183 254</u>	<u>(136 749)</u>

Note 24 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations (2017)

Les décaissements sur acquisitions des immobilisations s'élèvent à **2765 543 DT** et correspondent principalement :

- à Agencement Aménagement Const au cours de l'année 2016 et 2017 :	121 222DT
- à Agencement Aménagement MAT IND au cours de l'année 2017 :	414 295 DT
- à Agencement Aménagement CHAUDIERE FME 99 au cours de l'année 2017 :	134 885 DT
- à l'acquisition du matériel de transport 2017 :	36 035 DT
- à l'acquisition du Système de gestion ERP de l'année 2017 :	76 915DT
- à l'acquisition du matériel Informatique au cours de l'année 2017 :	9 140DT
- à l'acquisition du matériel CAMERA DE SEVEILLECE 2017 :	13 551DT
- à l'acquisition du Mobilier de bureau 2017 :	8 957DT
- à Agencement Aménagement Const au cours de l'année 2016 UNITE DE CONDITI :	270 619 DT
- à l'acquisition du matériel d'exploitation au cours de l'année 2017 :	1 679 924 DT

Note 25 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations

La STS a cédé, durant l'exercice 2016, une voiture KANGO totalement amortie pour une valeur de **5561 DT**.

Une voiture R19 totalement amortie pour une valeur de **10 577 DT**.

Encaissement réalisé

Voiture KANGO totalement amortie pour une valeur de **3 381 DT**.

Voiture R19 totalement amortie pour une valeur de **10 577 DT**.

Note 26: Encaissements provenant des emprunts

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- BH 2017 : 1ère tranche	1 100 000	-
- BH 2017 : 2 ème tranche	615 000	-
- STB 2016	-	3 926 000
<u>Total</u>	<u>1 715 000</u>	<u>3 926 000</u>

Note 27 : Remboursements des emprunts

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
- Attijari Bank	340 600	358 600
- BNA 2014	284 712	33 164
- Amen Bank	386 294	360 087
- STB 2016	257 950	-
- STB FINANCEMENT DU STOCK	-	736 009
- STB INVESTISSEMENT 3Tranches	-	376 093
- BH 2013 1ère TRANCHE	78 851	73 847
- BH 2013 2 ème TRANCHE	33 513	31 199
- BH 2014 3 ème TRANCHE	31 789	29 594
- BH 2017 1ère TRANCHE	94 096	-
- BH 2017 2 ème TRANCHE	27 148	-
- BIAT 2013	250 136	212 859
- BEST LEASE	6 959	39 664
- MODERNE LEASING 2017	95526	-
<u>Total</u>	<u>1 887 574</u>	<u>2 251 116</u>

Les engagements hors Bilan au 31/12/2017

	Note s	31/12/2017
<u>ENGAGEMENTS FINANCIERS :</u>		
<u>1/ ENGAGEMENTS DONNES</u>		
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire : OMMP Bizerte • Montant : 22 909.906 DT 		22 909,906

		6 077 201,000
b) Garantie réelles		
.Crédit BH 2017 pour financement du projet	(1)	1 715 000,000
Unité de Conditionnement Sucre Blanc		
Facilités de caisse	(2)	2 000 000,000
Engagement par signature (accréditif)		
Crédit modern leasing N°LM01101750	(3)	2 000 000,000
(Transpalettes)		
Crédit modern leasing N°LM 01101370	(4)	32 000,500
(CITERNE EN INOX 304 L)		
Crédit modern leasing N°LM 01101770	(5)	48 900,500
(FOURNITURE TRANSPORT ET MONTAGE		
DE RAYONNAGE METALLIQUE)		
Crédit modern leasing N°LM01101350 (chariot)	(6)	165 300,000
c) Effets escomptés et non échus		
d		
) Créances à l'exportation mobilisées		0,000
e) Dettes CMT restant dû		29 072 897,545
Crédit TGT		
Crédit TGT 2011		5 000 000,000
Crédit TGT 2013		1 300 000,000
Crédit Acheteur Public		246 482,707
Crédit Etat		150 000,000
crédit BH 1 715000,000		1 593 756,000
crédit BH 530 000,000		197 501,894
crédit BH 237 000,000		116 205,686
crédit BH 233 000,000		131 012,732
BNA 2 011 000,000		1 091 412,000
crédit STB 10 000 000,000		10 000 000,000
crédit STB 3 926 000,000		3 668 050,470
crédit AMEN BANK		2 336 241,776
crédit BIAT		1 834 362,935
crédit ATTIJARI BANK		1 141 200,000
Credit modern leasing N°LM01101750		
(Transpalettes)		24 710,788

Credit modern leasing N°LM 01101370 (CITERNE EN INOX 304 L)	45 261,456
Credit modern leasing N°LM 01101770 (FOURNITURE TRANSPORT ET MONTAGE DE RAYONNAGE METALLIQUE)	107 121,876
Credit modern leasing N°LM01101350 (chariot)	89 577,225
f) Intérêts sur emprunts	5 550 685,382
.Intéret sur crédit BH 1 715000,000	283 556,567
.Intéret sur crédit BH 530 000,000	16 675,066
.Intéret sur crédit BH 237 000,000	140 080,629
.Intéret sur crédit BH 233 000,000	18 422,562
.Intéret sur crédit BNA 2 011 000,000	160 711,004
.Intéret sur crédit STB 10 000 000,000	2 630 648,610
.Intéret sur crédit STB 3 926 000,000	1 359 426,606
.Intéret sur crédit AMEN BANK	403 207,417
.Intéret sur crédit BIAT	402 731,403
.Intéret sur crédit ATTIJARI BANK	108 331,042
Credit modern leasing N°LM01101750 (Transpalettes)	2 221,361
Credit modern leasing N°LM 01101370 (CITERNE EN INOX 304 L)	5 040,081
Credit modern leasing N°LM 01101770 (FOURNITURE TRANSPORT ET MONTAGE DE RAYONNAGE METALLIQUE)	11 581,040
Credit modern leasing N°LM01101350 (chariot)	8 051,994
<u>2/ ENGAGEMENTS RECUS</u>	
Cautions 2011	13.321,940
Cautions 2012 en DT	64 198,074
Cautions 2012 en Euro	2 977,500
Cautions 2013 en DT	179 571,867
Cautions 2013 en Euro	3 582,600
Cautions 2014 en DT	58 836,697
Cautions 2014 en Euro	9 838,320
Cautions 2016 en DT	78 267,923
Cautions 2016 en Euro	10 518,620
Cautions 2017 en DT	111 341,758
Cautions 2017 en Euro	3 411,000

a) Garantie personnelles	0,000
.- Cautionnement	0,000
.- Aval	0,000
.-Financement en devises	
b) Garantie réelles	0,000
.- Hypothèques	
.- Nantissement	
• Bénéficiaire : Société Tunisienne de la banque	
• Montant : 10 000 000,000 DT	10 000 000,000
• Donneur de garantie : ETAT TUNISIENNE il s'agit d'une garantie de l'Etat accordée à la STS le 11/12/2012 au profit de la société Tunisienne de la banque en remboursement d'un crédit CMT obtenu suivant contrat du 06/12/2012	
c) Effets escomptés et non échus	0,000
d) Créances à l'exportation mobilisées	0,000
e) Abandon de créances	0,000
f) Intérêts sur emprunts	0,000
3/ ENGAGEMENTS RECIPROQUES	
.- Emprunt obtenu non encore encaissé	(4)
.- Crédit consenti non encore versé	0,000
.- Opération de portage	0,000
.- Crédit documentaire	0,000
.- Commande d'immobilisation	0,000
.- Commande de longue durée	0,000
.- Etc	0,000
<u>DETTES GARANTIE PAR SURETE</u>	
a) Emprunt obligataire	0,000
b) Emprunt d'investrissement	0,000
c) Emprunt courant de gestion	0,000
d) Autres	0,000

)		
-		

- Hypothèque immobilière de 1er rang sur la totalité du lot n°318 sis à béjà Cité des cadres d'une superficie de 3974 m2 à distraire des TF N°8795 Béjà, 8797 Béjà.
- (1) Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°111747 sis à Tunis dénommé Mezyena d'une superficie globale de 718 m2 situé à Tunis avenue de Paris.
- Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°94686 sis à Tunis dénommé Villa Mezyena d'une superficie globale de 899 m2 situé à Tunis avenue de Paris.
- Hypothèque en 1er rang sur l'outillage et matériel d'équipement professionnel acquis pour l'unité de conditionnement
- Hypothèque immobilière de 1er rang sur la totalité du lot n°318 sis à béjà Cité des cadres d'une superficie de 3974 m2 à distraire des TF N°8795 Béjà, 8797 Béjà.
- (2) Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°111747 sis à Tunis dénommé Mezyena d'une superficie globale de 718 m2 situé à Tunis avenue de Paris.
- Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité de la propriété objet du titre foncier n°94686 sis à Tunis dénommé Villa Mezyena d'une superficie globale de 899 m2 situé à Tunis avenue de Paris.

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
	<u>mars-11</u>	BNA	
COFISAC	SACS EN POLYPROYLENE	(EN LITIGE)	13.321,940

ANNEE : 2012

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
SHTT	<u>mars-12</u>	BNA	29 190,000
COTUSAL	<u>avr-12</u> ACQUISITION DE SEL MARIN	BT	5 569,128
SCPCI	ACQUISITION DE SOUDE LIQUIDE	Restituer le 17/04/18	1 141,769
-PARENIN	<u>sept-12</u> <u>oct-12</u> <u>nov-12</u>	STB -AMEN BANK	2 159,884
-SOSEC	-CHARIOT ELEVATEUR	-BIAT	4 327,680
	<u>déc-12</u>		
PUROLITE	<u>15/2012</u> ACQUISITION DES RESINES	BIAT (Restituée)	2.977,50 EUROS
SOCOTU	<u>16/2012</u>	STB	21809,613

ANNEE : 2013

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
-PROCHIMAT	mars-13	BT (Restituée)	5 664,000
-PALLISER	PRODUITS CHIMIQUES	AMEN BANK (Restituée)	1 418,832
F C S	avr-13 SACS EN POLYPROPYLENE	BIAT	42 389,942

SCPCI	mai-13 SOUDE LIQUIDE	AMEN BANK	8 128,725
CEM	sept-13 BAC A EGOUTS	ATB (Restituée)	3 876,300
SLPI	oct-13 BALLON DE CONDENSÂT	ATTIJARI BANK	1 371,421
GHARBI INDUSTRIE	nov-13 PONT BASCULE	ATB (Restituée)	1 522,200
S E A	13/2012 AUTOMATES PROGRAMMABLES	BIAT	1 630,200
COTUSAL	16/2013 ACQUISITION DE SEL MARIN	B T	6 448,464
PUROLITE	18/2013 ACQUISITION DES RESINES	BIAT (Restituée)	3.582,60 EUROS
-LST	19/2013	BTE (Restituée)	35 612,000
-HAMZA TRANSPORT	TRANSPORT SUCRE BLANC, ROUX ET DIVERS PRODUITS	STUSID BANK (Restituée)	39 000,000
	20/2013	UBCI	

COMAT	ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE ARTICULEE	(Restituée)	4 032,000
IRAM	22/2013 LOT DES POMPES	STB Restituer le 17/04/18	6 364,183
TRADETEK	23/2013 ACQUISITION DE COKE METALLURGIQUE	BTK (Restituée)	18 432,000
CEM	24/2013 ACQUISITION D'UN BAC	UIB (Restituée)	3 681,600

ANNEE : 2014

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
SOCABS	<u>janv-14</u> ACQUISITION DE PIERRES CALCAIRES	BNA	6007,23
SCPCI	<u>févr-14</u> ACQUISITION DE SOUDE LIQUIDE	AMEN BANK	8761,5
PUROLITE	<u>mars-14</u> ACQUISITION DES RESINES	BIAT (Restituée)	3.348,00 EUROS
F4T	<u>avr-14</u> ACQUISITION DE POCHE FILTRANTES	BTK (Restituée)	2949,717

PALISER	<u>mai-14</u> ACQUISITION DE PRODUITS CHIMIQUES		918,984 1150,2
COTUSAL	<u>juin-14</u> ACQUISITION DE SEL MARIN	B T	5754,72
STAR	<u>sept-14</u> ASSURANCES	STB	27950,458
---	<u>déc-14</u> COMMISSARIAT AUX COMPTES	---	---
AQUATUN	<u>A.O.S. N°01/2014</u> <u>Acquisition et Installation d'une Station de Traitement d'Eau de Forage</u>	BTK	5343,888
MF TECNO	<u>A.O N° 19/2014</u> <u>Acquisition, Installation et mise en service de trois Lignes de Conditionnement de Sucre Blanc</u>	B.H	6490,32 EUROS

ANNEE : 2016

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
-CHIMIE PRO	<u>janv-16</u> <u>ACQUISITION DE :</u>	STB STUSID BANK	9876,6
S I S	<u>mars-16</u>	STB	38657,225
PUROLITE	<u>avr-16</u> <u>ACQUISITION DES RESINES</u>	BIAT	3.516,00 EUROS
IPSB	<u>mai-16</u> <u>ETUDE D'UN AVANT PROJET DE</u> <u>REMPLACEMENT D'UN ATELIER DE</u> <u>SECHAGE</u>	BIAT	1.470,00 EUROS
ENSIVAL MORET	<u>04/2016 SIMPLIFIE</u> <u>ACQUISITION D'UN LOT DE TROIS</u> <u>GROUES MOTOPOMPES</u> <u>VOLUMETRIQUES</u>	AMEN BANK	2.304,62 EUROS
DELTA SOFT	<u>05/2016 SIMPLIFIE</u> <u>A.O N° 06/2016</u> <u>ACQUISITION ET MISE EN PLACE</u> <u>D'UN PROGICIEL</u> <u>DE GESTIONS INTEGREES (E.R.P)</u>	BIAT	4687,293
PAGLIERANI	<u>A.O.I N° 07/2016</u>		

	<u>ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UNE LIGNE D'ENSACHAGE</u>	STB	3.228,00 EUROS
SOCABS	<u>A.O.SIMPLIFIE N° 01/2016</u> <u>ACQUISITION DE PIERRES CALCAIRES</u>	BNA	7541,385
SOTUSEL	<u>A.O SIMPLIFIE N° 02/2016</u> <u>ACQUISITIN DE SEL MARIN</u>	BNA	7965
ASTOM LOGISTIC	<u>A.O SIMPLIFIE N° 06/2016</u> <u>ETUDE, FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE RAYONNAGE</u>	BIAT	5851,62
SOTRADIES	<u>A.O SIMPLIFIE N° 07/2016</u> <u>ACQUISITION D'UN CHARIOT ELEVATEUR</u>	BIAT	3688,8

ANNEE : 2017

Fournisseurs	Marchés	Banque Emettrice	Montant
STAR	janv-17 ASSURANCES	AMEN BANK	23023
F.C.S	<u>févr-17</u> <u>ACQUISITION DE SACS EN POLYPROPYLENE</u>	BIAT	42475,752
PUROLITE	<u>mars-17</u> <u>ACQUISITION DES RESINES</u>	BIAT	3.411,00 EUROS
AQUATUN	<u>avr-17</u> <u>ACQUISITION DE PRODUITS CHIMIQUES</u> <u>-ACIDE CHLORHYDRIQUE</u> <u>-SOUDE LIQUIDE</u>	BIAT	<u>En litige</u> 671,715 9883,68
PROCHIMAT	<u>juin-17</u> <u>ACQUISITION DE D'HYDROSULFITE DE SOUDE</u>	BANQUE DE TUNISIE	2973,6
SOTUSEL	<u>01/2017 SIMPLIFIE</u> <u>ACQUISITION DE SEL MARIN</u>	BNA	6372
F.4.T	<u>02/2017 SIMPLIFIE</u> <u>ACQUISITION DE POCHE FILTRANTES</u>	BANQUE ZITOUNA	3217,875
PROCHIMAT	<u>juin-17</u> <u>ACQUISITION D'HYDROSULFITE DES SOUDE</u>	B.T	2973,2
SOCABS	<u>03/2017 SIMPLIFIE</u> <u>ACQUISITION DE PIERRES CALCAIRES</u>	B N A	5266,17

SONIM	<u>04/2017 SIMPLIFIE</u> <u>CONSTRUCTION D'UN DEPOT DE STOCKAGE</u>	B.H	<u>LOT N°1 :</u> 8830,565
-------	--	-----	----------------------------------

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la de la Société Tunisienne du Sucre « STS » arrêtés au 31 Décembre 2017 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des points décrits dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserves** » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Les états financiers de l'exercice 2017 sont arrêtés sur la base des méthodes comptables de l'exercice précédent et font ressortir, un total net du bilan de 37 565 250 DT, un résultat net (perte) de 517 711 DT et une variation positive de la trésorerie de 2 574 491 DT.

2- Fondement de l'opinion avec réserve

2-1 Contrairement aux stipulations de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, la société n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations au 31 décembre 2017. Cette situation ne nous a pas permis de nous assurer, par d'autres procédés, de l'existence des immobilisations, totalisant une valeur brute de **80 505 792 DT** et une valeur nette de **7 402 517 DT**.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que la société a subi au cours de l'exercice 2017 un sinistre (incendie) ayant induit des dommages considérables aux bâtiments, aux matériels de déversement, de manutention et d'emballage du sucre. Les immobilisations endommagées n'ont pas pu être identifiées et les écritures comptables nécessaires en la circonstance n'ont pas été constatées.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait cette opération sur les éléments d'actifs et des capitaux propres de la société.

2-2 Notre désignation étant postérieure à la date de clôture de l'exercice 2017, nous n'avons pas pu assister à l'inventaire physique des stocks au 31 décembre 2017.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de la réalité et l'exactitude des quantités retenues pour la valorisation de ces stocks.

2-3 Notre désignation étant postérieure à la date de clôture de l'exercice 2017, nous n'avons pas pu assister à l'inventaire physique des caisses au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable des caisses avec les soldes issus des procès-verbaux d'inventaire dégage un écart non justifié de **37 DT**.

A défaut d'analyse et d'apurement de cet écart, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité et l'exactitude des dites valeurs.

2-4 La société n'a pas procédé à l'actualisation de la provision pour départ à la retraite évaluée au 31 décembre 2017 à **585 612 DT**.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait cette opération sur ses éléments de passifs et des capitaux propres.

2-5 Le solde du compte « crédit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à reporter » est de **3 178 695 DT** au 31 décembre 2017. L'examen de la déclaration mensuelle du mois de décembre 2017 montre que la société enregistre un report de TVA de **3 725 371 DT**, soit un écart de **546 676 DT**.

Cet écart n'a pas été régularisé à la date de l'élaboration du présent rapport.

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société Tunisienne du Sucre « STS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4- Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

4-1 La société accuse des pertes cumulées totalisant à la clôture de l'exercice 2017, un montant de 43 160 537 DT, engendrant ainsi une situation nette comptable négative de l'ordre de 18 154 508 DT et des fonds propres en deçà de la moitié du capital social.

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 6 décembre 2018 a décidé de poursuivre l'activité de la société. Cette décision n'a pas été accompagnée par les formalités juridiques requises en la matière. En effet, et en application dudit article, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire ou d'augmenter le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes.

4-2 La société n'a pas encore déposé la liasse fiscale relative à la déclaration de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2016 et 2017, et ce contrairement aux dispositions de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5- Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre de Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Autres obligations légales et réglementaires

2-1 Contrairement à l'article 275 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire ne s'est pas réuni courant l'exercice 2018 et ce dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable 2017 afin de valider les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé et prendre les décisions relatives à l'affectation des résultats.

2-2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs immobilières émises par la Société n'est pas effectuée en conformité à la réglementation en vigueur.

Tunis le ,02 janvier 2021

Les commissaires aux comptes

P/ Groupement GEM Consult-GMAC

Ali BEN MOHAMED

P/ Groupement CRD -GFAC

Rafik DAOUD

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations conclues en 2017

La Direction Générale ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2017 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2017

Les anciennes conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et qui continuent de produire leurs effets au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

2-1 Un crédit contracté en 2012 auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB » d'un montant de 10 000 000 DT remboursable sur cinq ans et bénéficiant d'une garantie de l'Etat donnée en faveur de la Banque.

3- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3-1 La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément au décret n°2014-12 du 10 janvier 2014, fixant les taux des éléments de rémunération des chefs d'établissements et entreprises publiques et de sociétés à majorité publique.

Il y a lieu de noter que Mr. Mokhtar NEFZI a exercé la fonction de Président Directeur Général de la société jusqu'au 06 Novembre 2017 et ce suite à sa désignation en tant que gouverneur de l'Ariana.

Mr. Mourad CHAMLALI, représentant du ministère de commerce a été désigné en tant que Président Directeur Général par intérim.

La rémunération de Mr. Mokhtar NEFZI pour l'exercice 2017 est détaillée comme suit :

- Un salaire mensuel brut de 3 310 DT, soit un total de **33 100 DT** jusqu'au mois d'octobre 2017.
- Un logement de fonction, une voiture de fonction et 450 litres d'essence évalués mensuellement à 1 116,5 DT, soit **11 167 DT** jusqu'au mois d'octobre 2017 ;
- Des cotisations sociales pour **10 185 DT**.

3.2 L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 6 décembre 2018 a fixé le montant des jetons de présence (pour la gestion 2016) à 3 000 DT brut par administrateur.

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne du Sucre envers son Président Directeur Général et ses Administrateurs tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présentent comme suit (en Dinars) :

	PDG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	54 452	-	36 850	123 800
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
Total	54 452	-	36 850	123 800

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles sus-indiqués.

Tunis le ,02 janvier 2021

Les commissaires aux comptes

P/ Groupement GEM Consult-GMAC

Ali BEN MOHAMED

P/ Groupement CRD -GFAC

Rafik DAOU